



Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Rapport annuel 2017

Document rédigé par Co-éco à l'intention du MDDELCC

| | No | Mesure | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|-----------------------------|----|---|---|---------------|------------|------------|---|
| Matières recyclables | 1 | Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables | La MRC a pour objectif d'atteindre un taux de récupération de 70 % des matières recyclables. Le taux au moment de l'écriture du PGMR était de 59 % en secteur résidentiel. Pour les ICI les données devront être précisées. | MRC | 2016-2020 | EN COURS | <ul style="list-style-type: none"> -Des articles pour inciter les gens à recycler plus et mieux sont diffusés dans les bulletins municipaux. -Une Ligne INFO est disponible 5 jours sur 7 de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous citoyens désireux d'en savoir davantage sur les matières recyclables -Un mémo du tri a été distribué à l'ensemble des municipalités de la MRC. -Dans le cadre de la SQRD : 2 conférences ont été offertes au Kamouraska soit les 17 et 18 octobre 2017 s'intitulant : Vers le zéro déchet -Une collecte des piles, goupilles de canette, attaches de sac à pain et autres a été effectuée à l'automne comme à chaque année dans les écoles primaires de la région -Les citoyens et les commerces de la MRC ont loué les bacs à trois reprises en 2017. La demande diminue pour ce type de services puisque les municipalités possèdent de plus en plus leurs propres bacs roulants, mais le service demeure offert à l'année. |
| | 2 | Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités | La MRC compte de nombreuses exploitations agricoles. L'objectif était de rendre disponible la collecte à même la collecte sélective dans des sacs destinés à recueillir les plastiques agricoles. | Municipalités | 2016 | TERMINÉE | Toutes les municipalités du Kamouraska offrent le service. Un sondage a été effectué auprès des agriculteurs pour connaître leur avis sur le fonctionnement de la collecte des plastiques agricoles pour voir si des améliorations peuvent être apportées à la collecte afin de favoriser une plus grande participation. Les résultats ont été partagés avec le centre de tri recevant ces matières. |
| | 3 | Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour toutes les activités | La mesure faisait référence au programme de la Table de récupération hors foyer. Les municipalités étaient invitées à faire une demande sur ce programme pour équiper leurs lieux publics | Municipalités | 2016 | TERMINÉE | En 2016, 4 municipalités ont bénéficié de la subvention (La Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre, Saint-Philippe-de-Néri). Au mois d'octobre 2017, un rappel a été fait pour inviter les municipalités à prévoir à leur budget pour la nouvelle année financière l'achat d'îlots de tri dans les lieux publics, et ce même si le programme a pris fin le 31/12/2016. |

| | | | | | | |
|---|---|--|---------------|--------------|-------------|---|
| | municipales | d'îlots de tri. | | | | |
| 4 | Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier | L'objectif est de faire des municipalités un modèle prônant par l'exemple en matière de réduction à la source. | Municipalités | 2019 et 2020 | NON DÉBUTÉE | En 2018, les municipalités seront invitées à supprimer les documents en format papier des conseils municipaux en équipant les élus d'ordinateurs portables ou de tablettes électroniques. |
| 5 | Adopter une liste des matières recyclables par résolution et l'inclure dans les contrats avec les centres de tri | La MRC est divisée en 4 secteurs de collecte. Cette mesure vise à uniformiser la liste des matières recyclables acceptées dans les bacs de récupération de la MRC pour faciliter le tri. Les matières acceptées dans les centres de tri ne sont pas les mêmes également. | Municipalités | 2019 | NON DÉBUTÉE | Il est prévu que des actions en ce sens seront réalisées en 2019. |
| 6 | Inclure dans les devis de collecte l'obligation pour l'entrepreneur de collecter de tenir un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables | L'inventaire permet d'avoir des données plus fiables notamment lors du renouvellement des contrats de collecte. L'inventaire est également indispensable pour mettre en place une tarification selon le volume. | Municipalités | 2016 | TERMINÉE | En 2016, des municipalités ont intégré à leur devis l'obligation : Regroupement St-Pascal : art. 1.3.2.3 (document 5) Regroupement St-Alexandre : annexe 8 (suivi fait par l'entrepreneur) La Pocatière : art 6 (document 5) Régie ouest : suivi fait par les municipalités |
| 7 | Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la | L'objectif du PGMR est de faire passer le taux des matières recyclables de 59 % à 70 % pour le plastique, le | Municipalités | 2016 à 2018 | EN COURS | Avant 2016, les municipalités de Mont-Carmel, Saint-Pascal, Ste-Anne-de-la-Pocatière et Rivière-Ouelle ont mis en place une tarification incitative. Les municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Denis-de-La-Butteillerie, Saint-Philippe-de-Néri ont commencé la |

| | | | | | | | |
|--|--|--------------------|---|--|--|--|--|
| | | collecte sélective | verre, le métal et à 100 % pour le papier carton. | | | | mise en place d'une tarification incitative. En 2017, la ville de La Pocatière a implanté une tarification incitative pour les ICI. Au printemps 2017, les directions des municipalités ont été rencontrées par Co-éco afin de leur présenter la mise en œuvre d'une démarche de taxation incitative. Une procédure d'implantation de la taxation a été préparée en 2017 pour être envoyée au mois d'avril 2018. |
|--|--|--------------------|---|--|--|--|--|

| Matières organiques | No | Mesure | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaires |
|---------------------|----|--|---|---------------|-------------|------------|--|
| | 8 | Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques | La collecte des matières organiques a débuté en 2015 sur tout le territoire. La sensibilisation vise à assurer la participation de 75 % des résidences et ICI et de 50 % des multilogements. | Municipalités | 2016 à 2020 | EN COURS | Des articles dans les bulletins municipaux ont été publiés ainsi que 90 diffusions de publicité à la télévision, des vidéos sur YouTube et dans les réseaux sociaux, 8 ateliers dans les écoles primaires du Kamouraska, 5 kiosques, 8 publicités dans le journal régional ainsi que 96 diffusions de publicités à la radio. De plus, une planification d'une campagne de sensibilisation au collégial et au secondaire a débuté à l'automne 2017 pour l'automne 2018. |
| | 9 | Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts | Le gazon, les feuilles et les branches sont refusés dans la collecte des matières organiques. La promotion de l'herbicyclage, du compostage et des points de dépôts des résidus verts est donc incontournable afin de maximiser le recyclage tout en limitant les contaminants dans le 3 ^e voie de collecte. | Municipalités | 2017 à 2019 | EN COURS | Les dépôts de résidus verts et les collectes de feuilles mortes, lorsqu'il y en a, sont indiqués sur les calendriers de collecte. De plus, des dépliants sur l'herbicyclage sont distribués lors des kiosques tenus par Co-éco. Finalement, des outils sur le compostage domestique sont disponibles, mais la priorité est mise sur les bacs bruns depuis le début de la collecte en 2015. |
| | 10 | Mettre en place davantage de lieux | Le gazon, les feuilles et les branches sont refusés dans | Municipalités | 2017-2018 | EN COURS | Lors des rencontres avec les directions générales des municipalités au printemps 2017, il a été suggéré de mettre en place un dépôt vert sur leur |

| | | | | | | | |
|----|--|---|--|----------------|-------------|----------|---|
| | | de valorisation locaux pour les résidus verts | la collecte des matières organiques. Or, seulement la moitié des municipalités disposent de dépôts de résidus verts et sont fermés la moitié de l'année. | | | | territoire ou une collecte de feuilles d'automne ou de sapins. En 2017, 5 municipalités possèdent un dépôt vert dont les écocentres. 7 municipalités offrent une collecte ou un point de dépôt pour les feuilles mortes. Les municipalités n'offrant rien en ce sens seront approchées en 2018 pour connaître les défis qu'elles rencontrent et pour leur offrir un soutien si elles peuvent développer le service. |
| 11 | | S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes | Plusieurs plantes envahissantes se retrouvent sur le territoire de la MRC. Un comité régional a été créé afin de poser des actions pour limiter la propagation et de sensibiliser la population. | MRC | 2016-2017 | TERMINÉE | Les PEE sont acceptées au LET sous certaines conditions. Suite à une recherche exhaustive, aucune installation de valorisation au Kamouraska n'est en mesure de recevoir les PEE. |
| 12 | | Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques | Afin d'atteindre une participation élevée à la collecte des matières organiques, des actions de sensibilisation combinées à la mise en place d'une tarification incitative sont prévues. | Municipalités | 2016 à 2018 | EN COURS | Voir mesure 7. |
| 13 | | Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales | La gestion des boues municipales est un défi pour les municipalités. Parfois les vidanges ne sont pas planifiées et les quantités de boues produites sont souvent inconnues. | MRC | 2017 | TERMINÉE | Le <i>Guide pour la valorisation des biosolides municipaux, des boues municipales et des boues de fosses septiques traitées</i> a été diffusé aux municipalités en 2017. |
| 14 | | Préconiser le | Les quantités de boues | Municipalités, | 2018 à | EN COURS | En 2017, les directeurs généraux des municipalités ont été invités à |

| | | | | | | | |
|--|----|---|--|---------------|-------------|----------|--|
| | | recyclage ou la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles | produites et les fréquences de vidange sont souvent inconnues des municipalités. L'épandage sur les terres agricoles n'est pas toujours réalisé. La valorisation des boues municipales est de 31 %. | MRC | 2020 | | s'assurer de connaître les quantités vidangées et à exiger au contrat une clause obligeant la valorisation ou le recyclage. En 2017, sur les municipalités ayant fait vidanger leurs étangs (2) seule l'une d'entre elles ne possédait pas de contrat et n'avait donc pas de clause obligeant le recyclage ou la valorisation des boues. Un rappel sera effectué à cette municipalité et à celles ayant prévu une vidange en 2018 pour leur suggérer d'inclure une clause de recyclage ou de valorisation des boues de leurs étangs. |
| | 15 | Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques | Bien que les contrats précisent que les boues doivent être traitées dans un site conforme à la Loi, les municipalités ne connaissent pas avec exactitude où elles sont traitées ni la quantité qui est mise en valeur. | Municipalités | 2018 à 2019 | EN COURS | En 2017, 16 municipalités ont fait vidanger des fosses septiques sur leur territoire. 3 municipalités n'ont pas de clause au contrat obligeant la valorisation ou le recyclage des boues et 3 municipalités ont omis de nous préciser si la clause existait. Ces municipalités seront contactées pour rappel. Aucune boue n'a été enfouie au LET. |

| | No | Mesure | Description | Responsables | Échéancier | Avancement | Commentaires |
|-----------------------------------|----|---|--|---------------|--------------|-------------|--|
| CRD et économie circulaire | 16 | Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-brique-asphalte auprès des municipalités locales | Informar les municipalités des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition pour que de l'information soit transmise aux citoyens lors de l'émission de permis. | MRC | 2018 | NON DÉBUTÉE | Les municipalités seront sensibilisées à cet effet en 2018. |
| | 17 | Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux | Les matériaux CRD sont difficiles à gérer par les municipalités puisqu'aucun lieu de valorisation n'est prévu pour les petites quantités de CRD | Municipalités | 2018 | NON DÉBUTÉE | Les municipalités seront sensibilisées à cet effet en 2018. |
| | 18 | Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiels, ICI et CRD | Les bonnes pratiques de gestions des CRD ne sont pas encore bien connues. Les demandeurs de permis de CRD sont ciblés. | Municipalités | 2017 et 2019 | TERMINÉE | En 2017, le document a été finalisé en collaboration avec les inspecteurs de la MRC et sa distribution a débuté en 2018 à tous les citoyens demandeurs de permis de construction, de rénovation et de démolition. Une version améliorée du document est en préparation. |
| | 19 | Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD | Le tri à la source sur les chantiers représente un défi de taille et le coût de traitement et de transport pour la valorisation n'est pas avantageux par rapport à celui pour l'élimination. | MRC | 2018 | RÉALISÉE | En 2017, une dizaine d'entreprises du secteur ont été rencontrées. Les entrepreneurs sont pour la plupart conscients des 3RV-E. Ce qui est ressorti de ces rencontres c'est qu'il manque sur le territoire des infrastructures pouvant accueillir les résidus CRD. C'est pourquoi la MRC travaille à rendre accessible le service des écocentres aux entrepreneurs et ICI. |

| | | | | | | | |
|--|----|--|--|----------------------------------|--------------|----------|---|
| | 20 | Rendre disponible les services d'écocentres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités pour les collectes d'encombrants et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux écocentres | Les entrepreneurs, les industries et les municipalités n'ont pas accès aux écocentres sauf pour les TIC. | Municipalités, MRC et écocentres | 2016 et 2017 | EN COURS | <p>Le service est offert sur réservation à partir de 2017 pour les municipalités (collecte d'encombrants).</p> <p>Le projet pilote pour les ICI à l'écocentre de Saint-Pascal n'a pas eu lieu en 2017 en raison de la fermeture du centre de tri et donc de la balance. Un recueil d'expérience de trois écocentres accueillants les ICI et ce sans balance a été effectué et a aidé à la réflexion sur l'accueil des ICI aux écocentres de la MRC de Kamouraska.</p> <p>Depuis 2017, les matériaux secs sont acceptés gratuitement, mais les déchets sont acceptés avec des frais pour le résidentiel.</p> |
|--|----|--|--|----------------------------------|--------------|----------|---|

| | No | Mesure | Description | Responsables | Échéancier | Avancement | Commentaires |
|----------------------------------|----|--|--|----------------------|--------------------|--------------|---|
| Gestion des matières résiduelles | 21 | Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels | Obtenir un portrait plus précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel afin de mieux cibler les interventions de sensibilisation. | MRC | 2018 et 2019 | SUSPENDUE | La MRC a décidé de mettre en suspens cette mesure puisqu'elle estime posséder un portrait suffisamment précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel et sait cibler ses interventions de sensibilisation. Afin d'atteindre les objectifs provinciaux en matière de valorisation de la matière organique, la région possède une usine de biométhanisation qui exige un apport constant de matières organiques. C'est pourquoi la campagne de sensibilisation <i>Une collecte qui carbure!</i> existe en continu sur le territoire pour inciter les citoyens à participer. |
| | 22 | Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire | Afin de faire connaître les services environnementaux existants et d'informer les ICI pour qu'ils puissent mieux gérer leurs matières résiduelles un service-conseil auprès des gestionnaires est indispensable. | Municipalités | 2016, 2018 et 2020 | EN COURS | Les ICI peuvent bénéficier d'un service-conseil en tout temps afin de les supporter dans la gestion de leurs matières résiduelles. De plus, en 2016 dans le cadre de la campagne <i>Une collecte qui carbure!</i> la majorité d'entre elles ont reçu la visite de conseiller pour les aider dans la gestion de leurs matières résiduelles. |
| | 23 | Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités locales | Pour respecter la hiérarchie des 3RV-E, les mesures de réemploi et de réduction à la source doivent être mises de l'avant. | Municipalités et MRC | 2019 et 2020 | NON-RÉALISÉE | En 2019 des actions de sensibilisation seront réalisées pour en faire la promotion. |
| | 24 | Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire | Le tri à la source sur les chantiers représente un défi de taille et le coût de traitement et de transport pour la valorisation n'est pas avantageux par rapport à celui pour l'élimination. | SADC du Kamouraska | 2016 à 2018 | EN COURS | Grâce à l'obtention de 2 subventions (DEC et Recyc-Québec), il y a eu l'embauche d'une ressource par la SADC et un projet de symbiose a débuté. En septembre 2017, on dénotait 4 maillages : 2 réguliers (1 verre et 1 métal) et 2 maillages ponctuels (concernant du matériel ex. : casiers). Depuis le début du projet 14 T de matières auraient été échangées, 10 T auraient évité l'enfouissement et 9 t de GES ont été évitées. |
| | 25 | Desservir le | Des meubles et des articles | Entreprise | 2016 à | RÉALISÉE | Depuis la rédaction du PGMR deux commerces de meubles usagés ont vu le |

| | | | | | | | |
|----|---|---|--|---------------------------|--------------|--|---|
| | | territoire par un service de ressourcerie | usagés sont vendus dans les écocentres grâce au programme Écomeubles, mais aucune ressourcerie n'existe sur le territoire. | d'économie sociale ou MRC | 2020 | | jour soit les Services Yan Morin à La Pocatière et les Ateliers du Partage de Saint-Pascal. Plusieurs autres magasins du genre existent également sur le territoire. |
| 26 | Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets | L'adoption d'une réglementation plus stricte vise à diminuer la quantité de matières valorisables qui se retrouvent dans les bacs à déchets | Municipalités | 2018 | NON-RÉALISÉE | | En 2018, un inventaire des règlements de collecte est prévu pour vérifier quelles municipalités n'ont pas interdit certaines matières dans les bacs à déchets. Elles seront ensuite invitées à modifier leur réglementation en conséquence. |
| 27 | Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités | Les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles sont souvent peu connus. Pour refléter les coûts réels reliés à chaque type de matières, ils seront indiqués séparément. | Municipalités | 2017 et 2018 | NON-RÉALISÉE | | Les municipalités concernées auront une bonne partie de l'année 2018 pour faire apparaître les coûts séparément sur leur budget annuel puisque ce dernier est préparé en fin d'année pour l'année suivante. |
| 28 | Analyse les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et des déchets en vue de les indiquer sur des lignes | Si l'analyse économique en démontre la pertinence, indiquer les coûts sur des lignes distinctives dans les comptes de taxes. | Municipalités | 2017 et 2018 | RÉALISÉE | | L'analyse économique a été réalisée en 2017 et a démontré que pour l'instant la différence de coûts de gestion entre les matières n'était pas significative. Seuls les coûts de traitement étant significatifs ont été présentés à la population grâce à la distribution d'un Mémo de tri. D'ici la fin du PGMR, les coûts seront de nouveau analysés pour en vérifier l'évolution. |

| | | | | | | | |
|----|---|--|--------------------|--------------|----------|--|--|
| | | distinctes dans les comptes de taxes | | | | | |
| 29 | Sensibiliser la population aux différences de coût entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques | Les coûts reliés à chacune des matières étant disparates, il est nécessaire de sensibiliser les citoyens aux différences de coûts. | MRC | 2017 et 2018 | RÉALISÉE | Voir mesure 28 | |
| 30 | Déterminer un mode de tarification incitative des déchets (pour les collectes porte-à-porte et aux écocentres) pour tous les secteurs et le mettre en place | Beaucoup de sensibilisation a été réalisée au fil des années et il semble que son efficacité a atteint une certaine limite. Cette mesure vise donc à instaurer une tarification plus élevée pour les déchets que pour les matières recyclables ou les matières organiques. | Municipalités, MRC | 2016 à 2018 | EN COURS | En 2017, une présentation sur la tarification incitative a été effectuée aux directeurs généraux des municipalités et la rédaction d'une procédure d'implantation a débuté pour être distribuée en début d'année 2018. | |

| | No | Mesure | Description | Responsables | Échéancier | Avancement | Commentaires |
|-------------------------|----|--|---|--------------|--------------------|--------------|--|
| Mesures de suivi | 31 | Poursuivre l'optimisation des collectes des matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport | Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport. | MRC | 2016, 2019 et 2020 | EN COURS | L'optimisation se fait en continu. En 2017, les fréquences de collecte ont été ajustées pour augmenter le nombre de collectes de matières organiques et pour réduire le nombre de collectes des déchets afin d'assurer une meilleure participation des citoyens. |
| | 32 | Distinguer les matières résiduelles de celles des ICI dans les collectes municipales | Les matières des ICI et du secteur résidentiel sont généralement mélangées dans les collectes municipales. L'objectif est d'obtenir des données plus précises sur les quantités générées par les ICI et le secteur résidentiel. | MRC | 2019-2020 | NON-RÉALISÉE | Il est prévu en 2019 et en 2020 d'effectuer des démarches pour tenter de distinguer les matières résiduelles de celles des ICI dans les collectes municipales. |
| | 33 | Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité | Ce suivi permet de comparer d'année en année la progression des taux de matières organiques recueillis d'année en année. | MRC | 2016 à 2020 | EN CONTINU | Les données sont obtenues en fin d'année et sont diffusées aux municipalités afin qu'elles puissent comparer les quantités de matières organiques produites par habitant chaque année. |
| | 34 | Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et le taux de | Ce suivi permet de s'assurer que les municipalités connaissent les quantités de boues septiques collectées chaque année. | MRC | 2016 à 2020 | EN CONTINU | Grâce au questionnaire distribué aux municipalités en début d'année les quantités annuelles de l'année précédente sont obtenues et colligées permettant de faire des suivis auprès de celles ne connaissant pas les quantités ou n'ayant pas ajouté à leur contrat une clause obligeant la valorisation des boues. |

| | | | | | | |
|----|--|---|-----|--------------|------------|--|
| | | valorisation par municipalité | | | | |
| 35 | Faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité | L'objectif est d'évaluer la progression des quantités de matières recyclables générées par municipalité et par habitant | MRC | 2016 à 2020 | EN CONTINU | Grâce au questionnaire distribué aux municipalités en début d'année les quantités annuelles de l'année précédente sont obtenues et colligées permettant de comparer les matières recyclables générées par municipalités d'une année à l'autre afin d'effectuer des activités de sensibilisation. |
| 36 | Faire le suivi annuel des quantités collectées de déchets pour chaque municipalité | L'objectif est d'évaluer la progression des quantités de déchets générées par municipalité et par habitant | MRC | 2016 à 2020 | EN CONTINU | Grâce au questionnaire distribué aux municipalités en début d'année les quantités annuelles de l'année précédente sont obtenues et colligées permettant de comparer les déchets générés par municipalités d'une année à l'autre afin d'entamer des activités de sensibilisation si les quantités augmentent. |
| 37 | Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI | Certains ICI éliminent des matières de façon autonome, entre autres les récupérateurs privés, les entrepreneurs en construction et les industries | MRC | 2016 à 2020 | EN CONTINU | En 2017, une approche a été faite auprès de RECYC-Québec pour savoir si le MDDELCC avait l'intention de créer un règlement obligeant les entreprises qui récupèrent ou traitent des matières résiduelles à lui déclarer les quantités de matières qu'elles reçoivent et expédient. RECYC-Québec a pu confirmer que jusqu'à ce jour aucun règlement n'avait été adopté et ne savait pas quand le Ministère avait l'intention d'en adopter un. |
| 38 | Organiser une séance d'échange tous les 2 ans sur la gestion des matières résiduelles avec les employés et élus municipaux | L'objectif est de favoriser les échanges d'expertise et le partage d'information et afin de trouver des solutions communes à des problématiques similaires. | MRC | 2017 et 2019 | RÉALISÉE | Une rencontre a été organisée en début d'année 2017 avec les directeurs généraux des municipalités. |

